

VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12



B.P.412
85330 Noirmoutier-en-l'Île
www.12sur12.org
Mail : 12sur12@12sur12.org

Bulletin d'infos n° 69 / Printemps-Été 2016



Vivre l'île 12sur12

endeuillée par la disparition brutale de son président et ami Bernard Thibeaud.

« Rester conscient de la fragilité de l'île avec toutes ses richesses » et « la faire vivre à l'année en sauvegardant la qualité de vie pour tous ses habitants » **Bernard Thibeaud**



Bernard à la journée «laisse de mer»



Visite ornithologique



Dans son marais

Hommage à notre ami, rédigé par Michel Devroc administrateur de 1997 à 2010

« Bernard nous a abandonnés. Je l'ai rencontré il y a 20 ans, je venais de prendre ma retraite à Noirmoutier et je découvrais, grâce à Vivre l'île 12 sur 12, les problèmes environnementaux de l'île de Noirmoutier.

Bernard faisait partie du Conseil d'administration. Membre actif de la Ligue de Protection des Oiseaux il nous apportait ses compétences

en matière de connaissance de la faune noirmoutrine. Il nous apportait aussi son engagement sincère et convaincu dans la défense de l'environnement.

De nombreux noirmoutrins dont les enfants étaient passés par le collège des Sorbets m'ont parlé de ses qualités pédagogiques et là aussi de son investissement auprès de ses élèves ; ceux que j'ai

rencontrés ont gardé le souvenir d'un professeur « Sciences de la Vie et de la Terre » passionné par son enseignement.

Syndicaliste engagé, il avait aidé la section locale de la Ligue des droits de l'Homme dans la défense des droits des travailleurs saisonniers. Chrétien discret mais convaincu, laïque engagé, Bernard m'a beaucoup impressionné. »

SOMMAIRE

Évènements / Page 2-3
Abattage des arbres / Page 4
Propreté des espaces / Page 4
Montée de la mer / Page 5

Compagnie « l'écumerie » / Page 6
La loi « Littoral » a 30 ans / Page 7
SCoT du Nord Ouest Vendée / Page 8
Projet éolien des deux îles / Page 8

Le BIO sur l'île / Page 9
Polder de Sébastopol / Page 9
L'envers du décor / Page 10
La maison noirmoutrine / Page 11

Évènements

3 et 4 février 2016 à Brest.

Colloque « Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides »

organisé par le Conseil départemental du Finistère et le Forum des Marais Atlantiques, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, il a réuni 360 personnes autour de 6 sessions de présentations et d'échanges. Notre Association y était présente.

Pour ceux que cela intéresse, on peut retrouver toutes les interventions et échanges, les posters et les vidéos présentés sur www.zoneshumides29.fr.

Beaucoup d'exemples intéressants mais rien qui se rapproche vraiment de notre problématique îlienne.

17 mars 2016 à Noirmoutier.

Conférence « Éoliennes et Biodiversité » organisée par Vivre l'île 12 sur 12 à « Grain de Sel » intervenante : Perrine DULAC (LPO de Beauvoir) bilan de 10 années d'études de l'impact des éoliennes de Bouin sur les oiseaux et les chiroptères (chauves souris).

25 mars 2016 à Noirmoutier.

Conférence sur le « dérèglement du climat, les choix qui s'offrent à nous » par Eric Guilyardi, océanographe climatologue, dans le cadre des Sciences et Nous, aux Salorges de Noirmoutier.

23 avril 2016 à La Barre de Monts.

Conférence sur le compteur LINKY par Stéphane Lhomme, voir plus loin.

6 et 7 mai 2016 à Noirmoutier.

L'aventure « Estrans, là où le monde bascule », spectacle aux Sableaux, voir plus loin.

27 mai 2016 à St Jean de Monts

Atelier Coorlit 85 « Gestion du trait de côte » ouvert aux membres des associations du réseau FNE.

Conférence le soir à la Barre de Monts sur « L'érosion sur nos littoraux, un aléa à intégrer » de Paul FATTAL, Professeur d'Université spécialiste des littoraux (IGARUN).

Enquêtes publiques

13 janvier 2016 : modification n°2 du PLU de Noirmoutier en l'île (concerne le secteur de la Chèvrerie).

Nos représentations

Comité consultatif de suivi de la Réserve Naturelle Nationale de Müllembourg 18 décembre 2015 deux représentants 12 sur 12 pour COORLIT 85.

Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Marais Breton le 22 février 2016 : rapport d'activités et tableau de bord du SAGE pour l'année 2015 (deux représentants 12 sur 12).

Perspectives 2016 : élaboration du Contrat Territorial et renouvellement complet de la composition de la CLE (fin d'année).

Nous avons demandé à faire partie du groupe de travail « Actions concrètes pour reconquérir la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron ». Il a été aussi question du suivi qualitatif de l'étier du Moulin et de la cartographie des cours d'eau.

Assemblée générale Vendée Nature Environnement (VNE) le 22 février 2016 ; notre président y assistait.

Assemblée générale de la Coordination du Littoral (COORLIT 85) et conseil d'administration le 21 mars 2016 ; 3 administrateurs sont aussi administrateurs de Coorlit.

Comité de pilotage pour l'Evaluation des Impacts sur la Santé (EIS) du PAPI de l'île de Noirmoutier : réunions du 8 avril et 17 mai 2016. Objectif : validation du document de cadrage définissant les fonctions pratiques de la mise en œuvre de l'EIS : objet de ce qui sera évalué (déterminants de la santé), la population cible de l'EIS et la méthodologie de l'évaluation. Calendrier prévisionnel remis.

Granulats marins : réunion de concertation sur les demandes de Permis Exclusif de Recherches (PER) présentées par les GIE « Loire Grand Large » et le GIE « Granulats Nord Gascogne » du 9 février 2016 organisée par le Préfet de la Vendée (Vivre l'île 12 sur 12 représentait COORLIT et FNE Pays de Loire).

CLIS du Pilier extraction des granulats : réunion prévue en juin 2016 / fin de la concession en 2017.

Portes anti-tempêtes : rencontre avec le Bureau d'Etude ISL et la Communauté de Communes pour présenter et discuter du projet de portes à tempêtes à l'entrée des 3 étiers dont le vieux port de Noirmoutier les 9 février et 8 avril 2016.

Projet éolien des 2 îles Yeu et Noirmoutier (EMYN) : instance de concertation et de suivi éolien en mer :

- Groupe de travail Socio-économique le 26 janvier 2016.
- Groupe de travail Environnement le 17 novembre 2015 et 1^{er} mars 2016.
- Groupe de travail Usage maritime le 26 janvier 2016.
- Atelier paysage le 5 avril 2016.

Nos communiqués de presse.

27 novembre 2015 : **Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)** « le Préfet a signé l'arrêté d'approbation le 30 octobre 2015, l'île de Noirmoutier est enfin dotée d'un PPRL ». (cf. site 12sur12.org)

Mars 2016 : « **Abattage des arbres** » Vivre l'île 12 sur 12 dénonce les nombreux abattages d'arbres sur la commune de Noirmoutier et dans le Bois de la Chaize. (cf. site 12sur12.org)

23 avril 2016 : « Vivre l'île 12 sur 12 » endeuillée par la disparition brutale de son Président Bernard Thibeaud. (cf. site 12sur12.org)

Quelques références à des parutions.

GEO : « **que faut-il craindre pour notre littoral ?** » Frédéric BRILLET, GEO Extra du vendredi 11 décembre 2015 - lien : <http://www.geo.fr/photos/reportages-geo/cop21-que-faut-il-craindre-pour-notre-littoral-158946>

En voici un extrait : « *Toujours est-il que ces nouvelles menaces ont incité des villes du littoral à intensifier leur lutte contre l'érosion, en réhaussant le niveau des digues, en enrochant les dunes ou en multipliant les brise-lames. A Noirmoutier, la Communauté de Communes de l'île dépense 3 millions cette année pour se protéger contre la mer. « Cela représente un tiers de nos investissements », calcule son président Noël Faucher qui n'entend « rien lâcher dans la lutte pour la protection du littoral ».*

Malheureusement, ces ouvrages ne procurent souvent qu'un répit passager et génèrent des effets pervers : « La construction d'épis en béton pour retenir le sable sur la plage tend à accélérer l'érosion dans les parties non protégées, estime Carlos Oliveros, responsable des risques côtiers et du changement climatique au BRGM. On déplace alors le problème plutôt qu'on ne le résout. » »

La Houille Blanche n° 2, 2016, P 5-11 : « **Risque de submersion et gestion participative** » Thierry Sauzeau, Président co-fondateur de l'Université Populaire du Littoral Charentais – Jacky LAUGRAUD, Vice président co-fondateur de l'UPL et Hélène PLESSIS, chargée de mission de l'UPL Charentais.

Dossier 12sur12 « Principales catastrophes et cataclysmes dans l'île de Noirmoutier depuis le III^{ème} siècle » mis à jour en 2016 par Jean-Louis Eugène.



Épis de la plage de l'Épine, retrouvés à l'Herbaudière après les grandes marées, photo Adrien Combaud

Abattage des arbres

On a assisté, sur une parcelle de la commune de Noirmoutier, à l'abattage de tous les arbres, dans le but de construire plusieurs maisons.

Les photos ci-dessous montrent la dégradation du paysage.

L'article UC 13 (espaces libres et plantations) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) précise que, dans les zones urbanisées UC, les plantations existantes doivent être

maintenues ou remplacées par des essences équivalentes.

Imaginons que de nombreux propriétaires aient la même démarche : les bois risquent de beaucoup s'éclaircir ou disparaître dans les espaces non classés.

Petit rappel : il existe, sur la commune de Noirmoutier, selon la réglementation, des espaces boisés classés : le bois de la Chaise, de la Clère, de Luzéronda, espaces à conserver, à préserver, voire à créer.

La parcelle concernée par l'abattage

des arbres n'appartient pas à cette catégorie ; cependant, un reboisement par des arbres de haute tige, comme le demande l'article ci-dessus, reste nécessaire mais risque d'être clairsemé du fait de la multiplication des habitations sur la parcelle.

Sur les trois autres communes de l'île, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont en cours d'élaboration. La vigilance s'impose et la création d'espaces boisés préservés pourrait être une bonne action.



Avant le déboisement



Après le déboisement

Propreté des espaces publics sur l'île

La commune de Noirmoutier est sale : plans d'eau encombrés de bouteilles plastique ou de verre (ex. aux abords d'une grande surface), cannettes, papiers le long des allées, dépôts sauvages de sacs d'ordures, de packs de bouteilles de bière vides, consommées et laissées sur place avec les mégots de cigarettes... (les fumeurs laissent systématiquement leurs mégots sur place, tellement nombreux que les saisonniers doivent parfois renoncer à la « récolte »). L'incivilité de quelques-uns dégrade le cadre de vie de tous.



Déchets sur la voie publique



Un bac à marée

Peut-être pourrait-on rappeler à chacun, par des affiches ou des panneaux routiers, que la nature n'est pas une poubelle, qu'elle n'est pas capable de dégrader nombre de déchets, et qu'il serait bon que ceux-ci soient pris en charge par l'individu qui les produit, pour recyclage ou élimination.

Il faut souligner que la collecte des déchets, sur l'île, est très bien organisée et qu'il suffirait d'une prise de conscience et d'un petit effort à certains, pour que l'île soit propre. Les nombreux dépôts de plastiques sur

la côte ouest relèvent d'un problème beaucoup plus général de limitation de l'utilisation de ce composant, très difficilement biodégradable.

Localement, il pourrait justifier une implication plus importante de la population pour le ramassage.

L'installation de « bacs à marée » dans les quatre communes, destinés à recevoir ces déchets collectés par les particuliers, sur les plages, est une bonne initiative. Ils ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères.

Mais qu'est-ce qui fait donc monter la mer ?

Nous savons tous que la mer monte et descend au rythme des marées et que ce phénomène est dû à l'attraction exercée par la lune.

En 24 heures, la mer monte et descend deux fois pendant 6h20' à un rythme irrégulier, lent pendant les deux premières heures, qui accélère ensuite et ralentit les deux dernières. C'est la règle des douzièmes : 1, 2, 3, 3, 2, 1.

Deux fois par mois, la lune se trouve alignée sur un axe lune/terre/soleil ou terre/lune/soleil. Son attraction est alors renforcée. Cette période de pleine lune ou de nouvelle lune correspond aux « grandes marées », marées de vives-eaux ou malines pendant laquelle la mer monte plus haut et descend plus bas qu'en période de mortes-eaux.

On a déterminé arbitrairement une échelle de 20 à 120 pour désigner ainsi les coefficients de marée correspondant à des amplitudes variables, faibles de 20 à 70, fortes au-delà.

L'amplitude, soit la différence entre la hauteur d'eau à marée haute et à marée basse s'appelle le marnage. Le marnage de vives-eaux moyennes est de 6 m environ à Noirmoutier et en Vendée.

Les annuaires de marée donnent la hauteur d'eau estimée à pleine mer et à basse mer en fonction du coefficient de marée et du lieu. Elle se mesure en mètres et en référence au zéro hydrographique des cartes marines qui désigne un point de marée basse extrême (voir bulletin info n° 68).

La marée étant une onde qui se déplace, l'heure de pleine mer n'est pas la même le long des côtes.

Le marnage n'est pas le même non plus pour un même coefficient de marée car les fonds marins et le dessin de la côte vont accélérer ou ralentir la progression de l'onde.

Pour connaître la hauteur d'eau à Noirmoutier tel jour à telle heure, on se réfère à l'annuaire des marées, et on fait un calcul à partir du marnage et de l'heure de la marée ou encore plus simple, on va sur le site de « Vivre l'île 12 sur 12 » à la rubrique « marées » et d'un clic de souris on a la hauteur cherchée !

Néanmoins, entre la hauteur d'eau estimée et la réalité, il y a souvent une différence !

Parce que **d'autres phénomènes** vont influencer sur le niveau de la mer :

- **la pression atmosphérique** : plus elle est élevée plus elle empêchera l'eau de monter comme prévu,
- **le vent** qui, selon sa force et sa direction va amplifier ou freiner la marée,
- **la houle** aussi.

Ils sont à l'origine de la décote ou de la surcote par rapport aux prévisions. Rappelons-nous la dernière marée exceptionnelle en avril dernier qui, malgré son coefficient de 117, n'a rien eu de spectaculaire, et à l'inverse la tempête Xynthia qui a provoqué une montée de la mer 1 m 50 plus haut que prévu à la Faute-sur-Mer avec un coefficient de 102 !

Pour connaître la hauteur d'eau réelle, nous irons la constater de visu aux échelles à marée nouvellement installées par la Communauté de Communes au port de l'Herbaudière ou au port du Morin. Mais il existe une autre solution comme nous allons voir...

Un élément, et non des moindres, va influencer sur les hauteurs des marées, c'est l'élévation globale du niveau de la mer. Impossible à ignorer surtout quand on est adhérent à l'Association qui en rappelle régulièrement les conséquences !

Pour mémoire, ce niveau s'est élevé de 14 cm entre 1900 et 2000, sous l'effet du réchauffement et de la fonte des glaces, soit une montée plus rapide que celle observée lors des trois millénaires précédents selon le

chercheur américain R. Kopp.

Il a été revu à la hausse par les scientifiques du GIEC en 2013 qui retiennent une élévation de 17 à 38 cm pour 2050 et de 26 cm à près d'1 m pour 2100...

Il importait, pour la recherche, mais aussi dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Littoraux, d'enregistrer ces variations quotidiennes localement et de vérifier la variation du niveau de la mer sur plus long terme d'autant que celle-ci n'est pas uniforme partout.

C'est le **rôle des marégraphes**, dont le plus connu est celui de Marseille puisque c'est lui qui fixe le zéro des cartes IGN françaises.

Il en existe 400 dans le monde, 47 le long du littoral français, 15 en Atlantique **dont un à Noirmoutier, installé depuis juin 2014 au bout du môle central du Port de l'Herbaudière** à la demande de la Communauté de Communes.

Ses données sont consultables sur le site du SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) à l'adresse suivante : www.data.shom.fr

On y distingue clairement les variations entre l'amplitude prévue et l'amplitude réelle.

Quant à l'élévation du niveau de la mer à Noirmoutier, il faudra attendre encore un peu que les données se soient étoffées et que le marégraphe rende son verdict...

Elles viendront très probablement confirmer ce que nous observons : que le niveau de la mer monte et de plus en plus vite depuis vingt ans.

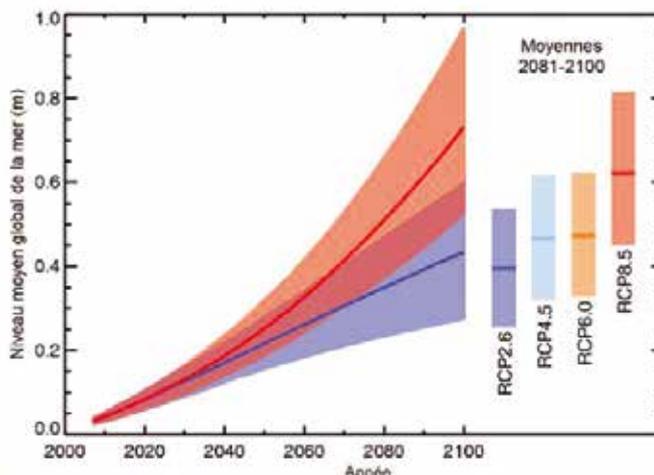


Figure III.1 Projections de l'élévation du niveau moyen global de la mer au XXI^e siècle relativement à 1986-2005 pour les deux scénarios d'émission RCP2.6 et RCP8.5. Les plages de couleur autour des courbes correspondent à l'intervalle d'un changement « probable » (67 % de chance). Les barres verticales correspondent à un changement « probable » de la moyenne de la période 2081-2100 pour tous les scénarios RCP, et les barres horizontales aux valeurs médianes associées. D'après IPCC (2013), Figure SPM.9.

Expérience artistique de la Compagnie « l'écumerie »

Dans le cadre de la Déferlante de Printemps, l'écumerie, association récente, basée à l'Epine, a présenté aux Sableaux sa création « Estrans, là où le monde bascule », étonnant et poétique spectacle, où auteurs, danseurs et comédiens ont livré leur vision de l'estran, cette partie du rivage tantôt découverte tantôt recouverte par la mer. Ils souhaitent ainsi « entamer une réflexion au long cours sur les problématiques du paysage et la manière dont on les transmet. »

Vous pouvez retrouver l'écumerie, ainsi que des extraits en image de cette création sur www.facebook.com/ecumerie

Nous avons beaucoup aimé et remercions l'association, de nous avoir autorisés à reproduire des extraits du texte écrit et dit par Pierre-Louis GALLO.

« La mer est inquiète, elle fronce un peu du sourcil en ce moment, se plante de coeff, rate ses heures de marée, se cale sur l'heure universelle, moutonne avant l'heure, surprend les pêcheurs, les piège dans le banc de sable en passant par les courseaux, et puis ils ne reviennent plus le lendemain, ils font la moue à la mer. »

Et alors elle s'est mise en étal, stationne en mortes eaux derrière pour regarder la terre et comprendre ce qui se passe. Elle a plus envie de jouer, de mordiller le morceau que Jacobsen lui a volé il y a 100 ans.

La mer ne sait plus si elle doit reprendre la dune, si elle doit faire confiance à la lune. Elle a perdu la règle du jeu. A pas renouvelé le manuel. Ça commence à l'intimider la noria de sites protégés, de barrières, de barre-parages, de butées enrochées avec de la terre glaise qu'on veut monter

toujours plus haut contre lesquels elle vient s'échouer et que l'homme invente au nom de la défense contre la mer. Les épis en quinconce qui lui font goulet d'étranglement elle a pas le temps de décélérer, elle vient se fracasser. Ça la fait pas rire la mer. Elle lâchera pas sa fille au gardien de phare comme ça.

[...]

Faudrait pas qu'on finisse comme la dune. Pas sûr qu'à force d'être ballotté, fouetté et balayé inlassablement par la mer et les vents, déporté d'un endroit à un autre, retiré de chez soi pour être mis là-bas, pas sûr qu'on se reconstituerait aussi vite. Loi de la résilience, capacité à réagir après une agression. On oublie qu'elle marche et qu'elle a des pieds, et qu'elle s'est formée en auto-défense. Même si elle recule de 5 mètres, si on la laisse faire elle finit par s'en sortir et regagner ce que la mer lui a volé.

Mais le problème c'est qu'on peut plus laisser faire aujourd'hui. ON est en vigilance orange. On se protège, on enroche, on creuse, on épie, on fait des tas et des digues, on en prend un peu ici pour remettre là, bloquer ici, remettre à niveau là, reconquérir ce qu'on a perdu, réajuster ses défenses, inventer des nouvelles règles, jouer à sauve qui peut avec la mer. Qui sait si on finira pas en château de sable comme la dune au milieu des algues, éventrée à l'avant par un piétinement de trop, avec nos micro-organismes en berne, et puis des gens autour de nous pour nous regarder partir. Au clair matin indigo.

[...]

Mais à la fin c'est toujours la mer qui gagne. Qui reprend ses droits. Tu bouches d'un côté elle creuse de l'autre. Si la mer veut la dune qu'on la lui donne. Elle passera par-dessus de toute façon. Quand la vague arrive c'est toute l'atlantique qui pousse. »



Camping Indigo début mai 2016, photo Viviane Lescale

La loi « Littoral » a 30 ans

La loi « littoral » affirme le caractère singulier du littoral, en indiquant que « le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur ». Elle s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Elle devait contribuer à construire une approche soutenable du développement des zones côtières avec une « ambition d'un aménagement équilibré entre préservation, protection et développement socio-économique ». Le littoral avoisine la saturation.

La densité de la population y est supérieure à la moyenne nationale alors que c'est un espace fragile soumis à de fortes pressions foncières.

Les pollutions y sont physiques (déchets), chimiques et biologiques, résultat de la politique économique qui n'a pas intégré ce milieu sensible et elles coûtent cher aux collectivités locales.

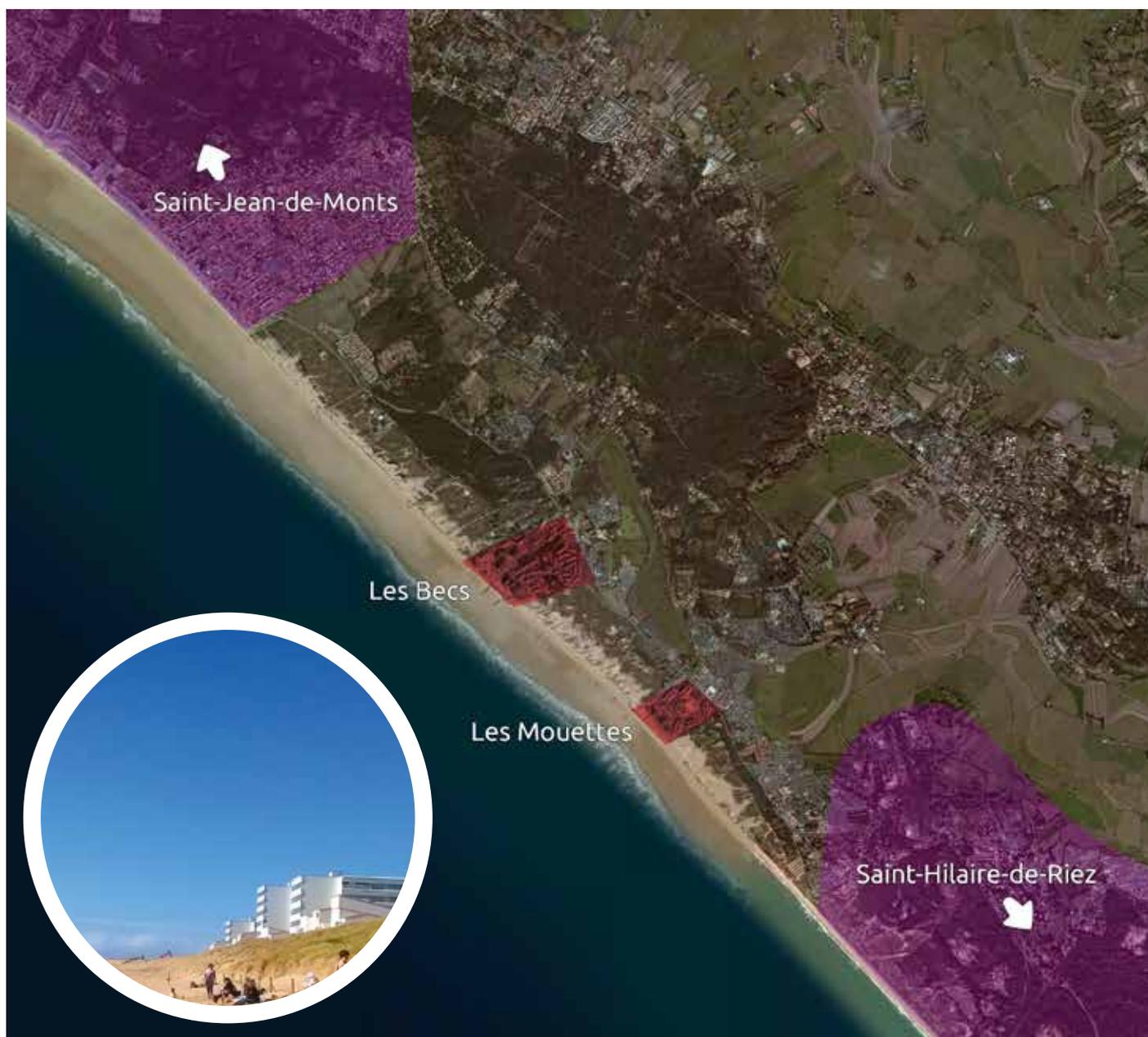
La loi, pour prévenir le bétonnage du littoral, ne le stoppe pas ; elle n'interdit pas, non plus la construction dans des zones à risques (cf. Xynthia). Cette loi est écartelée entre assouplissement et sanctuarisation ;

elle peine à être intégrée dans les SCOT, PLU. L'interprétation de certains termes flous a généré une jurisprudence administrative et donc un contentieux abondant.

Une loi à préserver sûrement !

Avec les changements climatiques et l'arrivée d'habitants supplémentaires, il est nécessaire de la conforter dans ses fondements.

Il faudra y intégrer la modification des côtes et l'élévation du niveau de la mer. Elle devra être un vrai rempart contre l'étalement urbain et un vecteur essentiel de protection de la population contre les risques naturels.



Carte : Les 2 résidences Merlin réalisées à la fin des années 60 avant la loi Littoral, forment deux « verrues » dans la dune de Saint-Hilaire-de-Riez. Aujourd'hui, elles ne pourraient plus être autorisées.

Auront-elles le même avenir que l'immeuble « Le signal » à Soulac : évacué en raison du risque de destruction par la mer. Sur place, on peut voir l'extrémité supérieure des anciens épis qui correspond au pied de dune d'il y a 40 ans.

Photo : Résidence Les Mouettes.

Carte ©OpenStreetMap

SCoT du Nord-Ouest Vendée en cours

Il était prévu un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest vendéen se composant de la région de Challans, de Beauvoir-sur-Mer, de Palluau, des Pays de Monts, de l'île de Noirmoutier en remplacement du SCoT spécifique de Noirmoutier. Réunissant les représentants élus de chaque commune, une commission travaillait, avec l'aide d'un bureau d'études, à l'élaboration d'une charte commune pour définir les besoins et travaux nécessaires à l'ensemble du pays nord-Vendée.

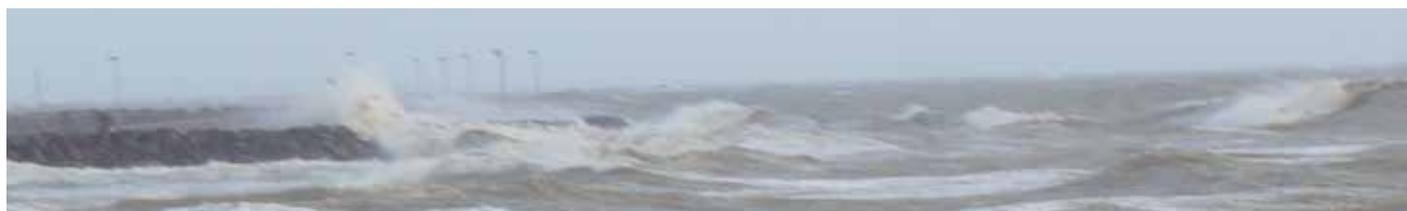
Invités à quelques réunions, après en avoir fait la demande, nous ne manquions pas de donner notre avis pas toujours concordant avec les décisions envisagées.

Ce projet de SCoT Nord-Ouest Vendéen a été mis à l'enquête publique en début de cette année 2016 ; cela devait

permettre à chaque citoyen de s'exprimer mais, quelques jours après le début de l'enquête, nous apprenions que celle-ci était ajournée jusqu'au 1^{er} janvier 2017 !

Après tous les événements récents : la reconnaissance de l'insularité de l'île..., le rattachement demandé du Pays de Palluau à la Roche-sur-Yon... le refus de Challans sur le rattachement avec Noirmoutier-en-l'île... nous pouvons nous poser la question de ce qui restera dans un an ?

Mais n'oublions pas que l'île de Noirmoutier possède déjà son propre SCoT depuis mars 2008 et que celui-ci doit être respecté par les élus des quatre communes de l'île. C'est un document d'urbanisme d'ordre supérieur aux POS, PLU, cartes communales, PLH...



Projet éolien des deux îles Yeu et Noirmoutier (EMYN) : Instances de concertation et de suivi

Depuis fin 2014, nous participons à l'instance de concertation animée par l'Etat pour le projet de parc éolien au large des îles d'Yeu et Noirmoutier. Avec le mouvement associatif (COORLIT 85, VNE et FNE Pays de Loire), nous nous sommes fortement investis dans ce débat animé par une « commission particulière du débat public ». Nous avons participé aux nombreux ateliers et réunions publiques mis en place qui se sont tenus à la Barre-de-Monts ou sur Noirmoutier.

Le « cahier d'acteur » produit dans le cadre du débat public a été rédigé sous l'égide de COORLIT 85, ceci pour alimenter le débat de nos questions et points de vue.

Le 5 avril dernier nous avons participé à un atelier sur le thème « le projet et le paysage » sur l'île de Noirmoutier. Au cours de ces deux sessions, les participants ont pu échanger en sous-groupes sur le tout nouveau schéma d'implantation des éoliennes au sein du parc. D'autres questions ont été abordées entre autres celles des retombées fiscales pour les communes et aussi les impacts sur le port de maintenance de l'Herbaudière.

Les participants ont montré l'intérêt de la présentation complète du rendu visuel et ont aussi demandé des photos de ce qui existe ailleurs dans la même configuration.

Nous n'avons pas répondu à la demande d'interview du porteur de projet, faite dans un délai extrêmement court, sur la manière dont nous ressentions la concertation, préférant la prudence. Par ailleurs, nous étions brutalement confrontés à la disparition de notre Président, Bernard THIBEAUD.

Ceci, pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation, car d'un côté le porteur de projet en sait beaucoup plus (nous n'avons pas connaissance de l'ensemble des éléments

demandés concernant les études) et de l'autre chercherait à s'appuyer, pour sa communication, sur l'expression des associations qui valoriseraient son travail de concertation. Cela est fait sur l'île d'Yeu, et aussi avec les Amis de Noirmoutier... mais pas avec « Vivre l'île 12 sur 12 ».

Le porteur du projet EMYN continue à mener l'ensemble des études nécessaires pour conduire le projet jusqu'à l'étape de la levée des risques (décision finale) qui est intervenue le 2 juin 2016. La Société EMYN rendra à l'Etat un ensemble d'études qui étaient attendues. (cf. résultats en ligne sur site : iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr)

A noter que le dossier s'est compliqué du fait du désengagement AREVA/ADWEN à la faveur de SIEMENS (qui a ses propres éoliennes) ; l'Etat a affirmé que le projet sera mené à terme. Le maître d'ouvrage continue donc sa route.

Les étapes du projet : juin 2017 (au plus tard) : dépôt des demandes d'autorisation de construction - Été 2017 : Enquête publique sur le projet de parc éolien en mer.



Source Ouest France 3 novembre 2015 /
Les énergies renouvelables en Europe.

Des éoliennes hautes comme la tour Montparnasse.

Doucement mais sûrement le BIO trace son chemin sur l'île...

Après un restaurant bio route de l'Herbaudière, sous mention Nature et Progrès, l'installation de plusieurs producteurs en cours ou effective sur l'île, dont Nicolas CLOUET (cf. article de notre précédent journal), la distribution de paniers bio grâce à l'association COCOCCINO, nous saluons l'ouverture d'un magasin bio à la place de l'ancienne Maison Médicale... tout un symbole ! Remplacer les médicaments par une alimentation saine, n'était-ce pas déjà l'idée d'Hippocrate : « Que ta nourriture soit ton médicament et que ton médicament soit dans ta nourriture ».

Par ailleurs, et pour la 3^{ème} année, des Marchés Paysans ont lieu sur toute l'île entre avril et octobre. Ils proposent non seulement des bons produits de notre terroir qui respectent la nature, mais sont aussi un lieu de convivialité puisqu'il est possible de s'attabler autour d'un repas ou d'un verre, échanger sur les initiatives locales, élaborer des projets que ces rencontres favorisent...

Vous trouverez l'ensemble des dates sur le site www.colibrisnoirmoutier.wordpress.com/les-marches-paysans. **Ne les ratez pas !**

Cet été, les marchés paysans auront lieu les jeudis de 17h à 21h :

EN JUILLET : le 7 à Barbâtre
le 14 à l'Epine
le 21 à la Guérinière
le 28 à Barbâtre

EN AOÛT : le 4 à l'Epine
le 11 à la Guérinière
le 18 à Barbâtre
le 25 à l'Epine

à Barbâtre Place du Marché
à l'Epine dans le parc de la Mairie
à la Guérinière face à la Maison de l'Artisanat

Polder de Sébastopol-Barbâtre

Si vous ne connaissez pas encore cette réserve régionale naturelle sauvée depuis 1996 d'un projet touristique, ne tardez plus à venir visiter ce lieu privilégié pour la nidification et le reposoir de nombreux oiseaux d'eau.

Le travail de suivi, de recherches, assuré en particulier par les deux employés de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a permis de faire « vivre » le polder.

La restauration des îlots d'accueil des oiseaux d'eau a permis l'arrivée d'espèces nouvelles et diverses qui s'installent en hiver, repartent et reviennent ou permis à celles qui y vivent à l'année de pondre et élever leurs oisillons en toute tranquillité, si les visiteurs ne les effarouchent

pas. Ensuite, les petits passereaux furent inventoriés puis les insectes, les invertébrés. Il est aussi fait appel à une association - chantier d'insertion - pour débarrasser les lieux des plantes invasives.

Les jolies petites vaches maraîchines d'un agriculteur-éleveur « tondent » les prairies humides, les chèvres se chargent des ronces. Cet agriculteur-éleveur cultive « bio » sur des terres de la plaine de Barbâtre (voir bulletin info n° 68).

Des visites guidées sont organisées par l'équipe (le gestionnaire et l'agent technique). Vous pouvez vous renseigner auprès de l'Office du tourisme de l'île de Noirmoutier, au 02 51 39 80 71.

Nous rappelons que le polder Sébastopol rentre, avec le Gois, dans le projet de « Classement National » en cours : « le Gois et ses abords ». Lors de l'enquête publique, l'Association « Vivre l'île 12 sur 12 » faisait remarquer au Commissaire Enquêteur que l'eau de mer, indispensable à la vie du polder, rentre par l'écluse de Cailla et nous demandions, de ce fait, que ce grand et beau marais fasse l'objet lui aussi du même classement. Le Préfet de la Vendée a retenu notre demande. Le dossier est actuellement à l'étude en Conseil d'Etat et nous espérons le voir aboutir rapidement.

Dans cette action, l'Association y aura largement contribué.



Visite au polder

Les devinettes - L'envers du décor

Vous pouvez découvrir ci-dessous quelques aspects inhabituels des paysages de notre Île.

Saurez-vous identifier ces lieux ?

Leurs emplacements vous seront révélés lors de l'assemblée générale.



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Installation sur l'île des nouveaux compteurs électriques « communicants » LINKY

L'installation des nouveaux compteurs électriques LINKY, reconnaissables à leur couleur jaune, a commencé en janvier sur la commune de Noirmoutier, puis concernera les autres communes de l'île à partir de septembre pour s'achever par Barbâtre en janvier 2017.

Ils permettront de suivre la consommation de chaque foyer en temps réel et de facturer précisément l'électricité consommée.

Ils sont pourtant très contestés puisque des municipalités les ont refusés et que des collectifs se mobilisent un peu partout en France. Cela principalement pour deux raisons :

- En suivant la consommation heure par heure de chaque foyer et en étant capable d'identifier le type d'appareil en marche, les opérateurs pourront recueillir d'innombrables données sur la vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance, porte ouverte, selon certains, à une remise en cause des libertés individuelles.

- Mais aussi à cause de la pollution électromagnétique engendrée.

En effet, la transmission des données au gestionnaire s'effectue par courant porteur en ligne (CPL). Le boîtier CPL est branché sur le secteur et utilise le réseau filaire électrique normal (50 hertz) dans lequel il émet un signal doublé d'un rayonnement radiofréquence (63 à 95 mégahertz), « polluant » ainsi en quelque sorte le courant électrique. C'est pourquoi on parle d'« électricité sale »

d'autant que les câbles ne sont pas prévus pour cette utilisation et que le rayonnement est sensible jusqu'à 2m50.

On sait par ailleurs officiellement depuis mai 2011 que les radiofréquences sont potentiellement cancérigènes et que chacun de nous est électrosensible avec plus ou moins de symptômes !

La contestation porte à la fois sur l'augmentation des ondes auxquelles la population va être exposée et sur la pollution de l'électricité elle-même, qui va être chargée par des radiofréquences, liées aux informations, dont l'électricité va servir de véhicule. Il est prévu 3 millions de compteurs installés fin 2016 et 35 millions à l'horizon de 2020...

On comprend que beaucoup refusent ce nouveau compteur !

Pour en savoir plus :

www.santepublique-editions.fr

www.alternativesante.fr/ondes.electromagnetiques

et pour un contact avec le collectif le plus proche : stoplinkymaraisbreton@gmail.com

L'association était présente à la conférence que le collectif a organisé à la Barre-de-Monts le 23 avril dernier, animée par Stéphane LHOMME, Président de l'Observatoire du nucléaire et conseiller municipal de St-Macaire (33490), l'une des 113 communes à avoir refusé Linky.

La maison noirmoutrine

La nouvelle maison noirmoutrine, telle qu'on pourra bientôt la voir rue des Douves de Beaulieu et qui est présentée dans le numéro d'avril d'Info en Bref (journal municipal de Noirmoutier) est extraite du catalogue PSLA de Vendée Habitat.

Elle ne ressemble en rien à l'habitation traditionnelle de l'île. Il en est de même pour de nouvelles constructions (rues de La Chapelle, de la Madeleine à Noirmoutier) sans compter la réhausse des murs de clôture à 1m80 dans les zones UC !

En d'autres temps, Vendée Habitat, constructeur de logements sociaux, se conformait aux règles architecturales de base de l'île : proportions, cheminée, corniche, volets... comme on peut le voir à côté de la mairie annexe de l'Herbaudière.

Ce temps est-il révolu ?

DATES À RETENIR

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
LE JEUDI 28 JUILLET 2016 A 20H30 SALLE HUBERT POIGNANT

FORUM DES ASSOCIATIONS LE SAMEDI 3 SEPTEMBRE



Épis de la plage de l'Épine, photo Adrien Combaud

Le mot du trésorier :

Nous approchons à grands pas de notre assemblée générale. Afin d'éviter les files d'attente lors des émargements, merci de régler votre cotisation 2016 (et pour certains celle de 2015 !) avant cette date.

Seules vos cotisations permettent le bon fonctionnement économique de l'association. Pour préserver notre indépendance et notre liberté de parole, nous ne bénéficions d'aucune subvention.

Association Locale d'usagers de l'île de Noirmoutier

**VIVRE L'ILE
12 SUR 12**

Membre du réseau France Nature Environnement (FNE)

Adhérente à :

Pays de la Loire Nature Environnement (PLNE)

Vendée Nature Environnement (VNE)

La Coordination des associations environnementales du littoral vendéen (COORLIT)



Conseil d'administration

Président :

Bernard Thibeaud

Vice-Présidente :

Marie-Thérèse Beauchene

Secrétaire :

Maryvonne Guérin-Daviet

Trésorier :

Benjamin Palvadeau

Trésorière adjointe :

Annik Damour

Membres : Michèle Chevet,

Pierre Citeau, Jean Louis Eugene

Isabelle Gallois-Morin